



Communiqué sur une rentrée progressive
Organisation Péri-scolaire du 18 au 22 mai 2020

Lors de son discours du mardi 28 avril, le Premier Ministre a annoncé la réouverture progressive des écoles à compter du 11 mai prochain. Cette rentrée des écoles chapelloises sera soumise à de nouvelles contraintes sanitaires sur lesquels les services municipaux sont d'ores et déjà mobilisés.

Malgré le fait qu'il reste encore bon nombre d'incertitudes, je souhaitais donc vous informer des décisions et des démarches engagées par la commune, en lien avec les directeurs des écoles pour assurer le meilleur accueil de vos enfants dans cette première phase du déconfinement.

Afin de respecter et faire respecter les mesures sanitaires, nous sommes contraints de limiter nos conditions d'accueils des temps péri et extra scolaires.

Ainsi :

- La semaine du 11 au 15 mai sera consacrée à la pré-rentrée des enseignants et à la préparation des locaux. Afin de respecter le protocole sanitaire reçu par nos services le dimanche 3 mai à 18h, **il a été décidé de décaler la rentrée au 18 mai.**
- Le 18 mai, conformément à l'annonce du Premier Ministre, seule une partie des élèves pourra être accueillie sur le temps scolaire. Les directeurs vous communiqueront des modalités plus précises, sachant que seuls les enfants qui auront classe en présentiel seront accueillis sur le temps péri-scolaire, ce qui implique que les enfants bénéficiant d'un enseignement à distance ne pourront être accueillis.

Sur un plan pratique :

- Les temps d'accueil le matin restent fermés, les enfants devant entrer directement en classe.
- Le restaurant scolaire ne sera pas ouvert. Les enfants prendront donc leur repas (remis par la famille) dans les classes : un panier repas froid avec une gourde dans un sac isotherme qui ne pourra pas être stocké dans une chambre réfrigérée.
- Le temps d'accueil après la classe sera assuré de 16h30 à 18h00,
- Un accueil sera ouvert les mercredis mais celui-ci sera réservé aux enfants dont l'un des parents est mobilisé par la crise sanitaire,
- L'accueil du week-end sera uniquement réservé aux enfants dont les deux parents sont mobilisés par la crise sanitaire.

Les modalités d'accueil

Pour être accueilli, votre enfant ni aucun membre de votre foyer ne devez présenter de symptômes évocateurs du COVID-19 (voir pièce jointe).

Les gestes barrières devront être respectés, un enfant ne respectant pas les consignes ne pourra pas être accueilli sur les temps périscolaires. Nous comptons sur votre aide, pour expliquer aux enfants l'importance de ces gestes.

Une prise de température devra être effectuée par vos soins avant l'arrivée à l'école.

Tout rassemblement devant l'école sera interdit, car il sera impératif de respecter les distances de sécurité.

Aucun parent ne sera autorisé à rentrer dans l'enceinte de l'école.

Vos numéros d'appel en cas d'urgence devront impérativement être à jour sur le portail famille. Merci de les vérifier, en y ajoutant au besoin vos numéros de téléphone professionnels si cela est pertinent.

Nous recommandons aux parents d'enfant d'élémentaire de prévoir la fourniture d'au minimum deux masques pour la journée.

Les enfants devront apporter leurs matériels personnels pour leur occupation durant les temps périscolaires (crayons, jeux...).

Nous vous informons que le protocole de nettoyage des locaux, actuellement en cours d'élaboration, prévoira une désinfection des classes au minimum une fois par jour en élémentaire et deux fois par jour en maternelle.

Les modalités d'inscription

Le service enfance jeunesse a annulé l'ensemble des inscriptions prévisionnelles que les familles ont faites par anticipation pour la période du 16 mars au 3 juillet.

Par conséquent, après réception du planning délivré par les directeurs, vous devrez renouveler les inscriptions de vos enfants pour les temps périscolaire sur le portail famille. Les délais d'inscription sont allongés à J-1.

Lorsque votre enfant fera l'enseignement à distance, vous ne devez pas l'inscrire pour les temps périscolaires.

Le temps du midi est facturé 1,50€, cela correspond aux frais d'agents qui assurent l'encadrement de l'enfant.

Le goûter sera fourni par la commune.

Les tarifs du temps d'accueil des mercredis et du soir, sont maintenus.

Cette organisation est programmée pour la période du 18 au 22 mai et fera l'objet d'une réévaluation régulière. Les services ne manqueront pas de revenir vers vous pour tout complément sur l'évolution des conditions d'accueil des enfants notamment sur les temps périscolaires.

Comptant sur votre compréhension,

Le 05 mai 2020

Jean-Yves CHIRON
Maire de la Chapelle des Fougères

